Subvention à l'Union Régionale CFDT

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'Union Régionale CFDT a dû quitter les locaux municipaux sis dans un bâtiment municipal 3, rue Champrond devenus impropres et a emménagé dans de nouveaux locaux appartenant à l'Office Public Municipal d'HLM 110, rue de Chalezeule.

Ce déménagement a été réalisé avec l'accord de la Ville qui avait pris l'engagement de prendre en charge le loyer de ces nouveaux locaux afin de maintenir les conditions de location précédentes. En effet, l'Union Régionale CFDT bénéficiait d'une location à titre gratuit et s'acquittait des charges locatives.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement d'une subvention de 6 403 € au titre de l'année 2004. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 65.90.6574.2804 service 30200.

- **«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN:** Si j'ai bien compris, en fait la Ville va payer le loyer de la CFDT dans ses nouveaux locaux parce que les anciens étaient en mauvais état et étaient gratuits. Mais les nouveaux ne sont pas en mauvais état ; ils sont corrects donc ce que je voulais savoir, c'était jusqu'à quand on allait payer ces loyers, si ce n'est que pour cette année ou pour les années futures et pouvez-vous nous rappeler la situation des autres syndicats par rapport à leurs loyers?
- *M. LE MAIRE :* Vous savez que c'est une mesure transitoire suite à un incendie qui a eu lieu rue Champrond et provisoirement la CFDT a été relogée. On participe donc dans une certaine mesure au financement des locaux, mesure provisoire car vous savez qu'à terme nous envisageons d'installer les organisations syndicales dans les locaux de l'IRTS rue Léonard de Vinci.
- *M. Vincent FUSTER :* Je crois que le Maire a répondu en partie puisque nous sommes en train de travailler avec les syndicats pour les reloger mais il est clairement annoncé également par le Maire et par son équipe, qu'on logera gratuitement, dans ce cas-là, les unions locales, c'est-à-dire celles qui sont de la responsabilité bien sûr de la Ville. Donc l'Union Régionale CFDT, si tant est qu'elle vienne à l'IRTS, on la fera payer un loyer très logiquement. Tant qu'elle n'est pas installée là, on continue à appliquer cette mesure qui n'est pas récente et sur laquelle le Conseil Municipal s'est déjà prononcé.
- *M. LE MAIRE :* On va surtout partager les surfaces. Pour le reste de la négociation, je ne sais pas comment on va déterminer les surfaces entre l'Union Locale et l'Union Régionale, ça va être à mon avis un petit peu compliqué, mais enfin...
 - M. Vincent FUSTER: On a des bases.
 - M. Pascal BONNET: Vous avez l'accord de tous les syndicats pour aller à Planoise?
- M. Vincent FUSTER: J'ai fait une réunion justement à ce propos et il y a d'ailleurs eu un article dans l'Est Républicain il y a un petit moment dans lequel certains syndicats annonçaient qu'ils ne souhaitaient pas aller à l'IRTS. J'ai été missionné par le Maire pour justement les rencontrer, leur redire notre position, donc le message a été clairement transmis aux différents syndicats jeudi dernier, en leur rappelant que c'était une volonté de l'équipe municipale que de les loger à l'IRTS. Ensuite, nous irons rendre visite aux syndicats pour constater dans quel état ils sont logés aujourd'hui, pour étudier leurs véritables besoins et à partir de là, établir un projet IRTS et leur proposer. Ensuite nous aurons une discussion avec eux pour essayer de les convaincre d'aller à l'IRTS, c'est notre objectif.
- M. LE MAIRE: Ce que je tiens quand même à dire, c'est que ce n'est qu'une partie de certains syndicats qui ne veulent pas venir à Planoise. J'attends de revoir tout le monde puisque je précise quand même qu'auparavant les syndicats avaient visité les lieux et n'avaient pas émis d'objection majeure, Bruno MEDJALDI, Vincent FUSTER et je crois peut-être Michel LOYAT qui ont participé à cette visite pourraient le confirmer. Nous avons pris des engagements, c'est inscrit dans notre programme, nous

respectons nos engagements donc il y aura une maison des syndicats qui sera l'IRTS parce que nous avons décidé de l'affecter à cela. Ces locaux, qu'un certain nombre d'entre nous ont visités, le Directeur Général y était encore il y a peu de temps, conviennent parfaitement, il n'y a pas de gros travaux à y faire. Je crois qu'il est normal que dans une ville comme Besançon les syndicats soient bien logés pour faire un travail efficace. Je demanderai aussi à chacun d'être raisonnable car ce sont aussi des deniers publics. Ces locaux ont de plus l'intérêt d'être d'un accès facile parce qu'il faut voir pour l'avenir, il y a la voie de desserte et de contournement qui est à côté. Vous savez que dans le cadre de l'ORU de Planoise nous envisageons de désenclaver le secteur avec certainement à terme, dans quelques années, la déconstruction d'une partie du forum. A côté il y a l'Espace Planoise, avec des possibilités de salles pour faire des conférences, il y a aussi une activité dans le secteur et je crois que c'est un bon projet. Alors bien sûr, il peut y avoir quelques réticences mais je crois qu'entre personnes de bonne volonté, on se connaît bien en plus on doit trouver un accord pour aller dans ce sens-là. De plus, on sait très bien qu'on ne pourra jamais construire une maison des syndicats au centre-ville, il n'y a pas la place pour. Il fallait qu'on trouve une autre solution, d'où l'IRTS. Il y a moins de problèmes d'accessibilité, à mon avis, pour aller rue Léonard de Vinci que pour aller rue Champrond.

M. Vincent FUSTER: Absolument et ils l'ont reconnu.

M. LE MAIRE: On chemine mais on avance, c'est cela le dialogue».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.